

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage , Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau**  
**Québec**  
**K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> MOBILE MAPPERS	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P036-120592/A	<b>Date</b> 2013-04-11
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5P036-120592	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$QF-108-23693	
<b>File No. - N° de dossier</b> 108qf.5P036-120592	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-04-29</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Martyn, Melanie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 108qf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0180 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-5650
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Electronics, Simulators and Defence Systems Div. /Division  
des systèmes électroniques et des systèmes de simulation et  
de défense  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
8C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigence de sécurité
2. Exigence
3. Avis de communication
4. Les comptes rendus

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - Demande de soumissions
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation d'offres

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Obligatoire Attestations préalables à l'attribution du contrat
2. Supplémentaires Attestations préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT**

1. Exigence de sécurité
2. Exigence
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Autorités
6. Paiement
7. Instructions pour la facturation
8. Lois applicables
9. De priorité des documents
10. Condition du matériel
11. Les marchandises excédentaires
12. Instructions d'expédition - livraison à destination
13. Préparation pour la livraison
14. Assurance
15. Contrat de défense
16. Note priorité - entrepreneur établi au Canada ou- priorité-Note - Unies basées aux États-Entrepreneurs
17. Inspection et acceptation

#### **Liste des annexes:**

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P036-120592/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

108qf5P036-120592

Buyer ID - Id de l'acheteur

108qf

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P036-120592

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## Annexe 1 - Prix

---

## **PARTIE 1 - INSTRUCTIONS GENERALES**

### **1. Exigence de sécurité**

Il n'existe aucune exigence de sécurité associée à l'exigence

### **2. Exigence**

Parcs Canada a une obligation de produire une quantité de six (6) MobileMapper 120 unités avec option GPS Glonass et avec l'option post-traitement pour Mobilemappers, en conformité avec les exigences de l'annexe 1 ci-jointe.

#### **2.1 Produits substitués Aucun**

Les soumissionnaires doivent fournir des produits qui sont de la même description, la marque, le modèle et / ou la référence, comme indiqué dans la description de l'objet de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont avisés que les produits de substitution ne seront pas considérées.

### **3. Avis de communication**

Par courtoisie, le gouvernement du Canada demande que les soumissionnaires retenus d'aviser l'autorité contractante à l'avance de leur intention de rendre public une annonce relative à l'attribution d'un contrat.

### **4. Les comptes rendus**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats du processus de demande de soumissions. Soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être faite par écrit, par téléphone ou en personne.

---

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'(<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-eng .jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et conditions du contrat qui en résulte.

Les 2003 (19/11/2012) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans le cadre et la forme de la demande de soumissions.

### **2. Présentation des offres**

Les soumissions doivent être présentées uniquement à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) Unité de réception par la date, l'heure et l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à TPSGC ne seront pas acceptées.

### **3. Demandes de renseignements - Demande de soumissions**

Toutes les demandes doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard cinq jours calendrier (5) avant la date de clôture des soumissions. Demandes de renseignements reçues après ce délai ne peut être répondu.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte la question. Des précautions doivent être prises par les soumissionnaires pour chaque question de manière suffisamment détaillée pour permettre au Canada de fournir une réponse précise. Demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention «exclusif» à chaque rubrique pertinente. Articles mention «exclusif» sera traité comme tel, sauf lorsque le Canada détermine que l'enquête n'est pas de nature exclusive. Le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, de sorte que le caractère exclusif de la question est éliminé, et l'enquête peut être répondu avec copie à tous les soumissionnaires. Demandes de renseignements n'a pas été présentée sous une

forme qui peut être distribué à tous les soumissionnaires ne peuvent pas être répondu par le Canada.

#### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi les relations entre les parties seront déterminées par les lois en vigueur en Ontario

Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, indiquer les lois applicables d'une province ou un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les lois applicables indiquées sont acceptables pour les soumissionnaires.

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

#### **1. Instructions pour la préparation d'offres**

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous dans la préparation de leur offre:

- (a) d'utiliser 8,5 x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à la demande de soumissions.

En Avril 2006, le Canada a approuvé une politique ministères et organismes fédéraux à prendre les mesures nécessaires pour intégrer les considérations environnementales dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-eng.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent:

- 1) d'utiliser 8,5 x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant les fibres de papier certifié comme provenant d'une forêt gérée durablement et contenant au moins 30% de contenu recyclé, et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement, y compris l'impression en noir et blanc au lieu de l'impression couleur, impression recto verso / recto-verso, en utilisant des agrafes ou des clips au lieu de Cerlox, classeurs à attaches ou des liants.

---

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

Une soumission doit respecter les exigences de l'appel d'offres, y compris la fourniture des certifications appropriées conformément à la partie 5 et de répondre à toutes les exigences techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix le plus bas évaluée sera recommandée pour attribution d'un contrat.

#### **1.2 Évaluation financière**

Le prix de l'offre sera évaluée comme suit:

- (a) soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et taxes d'accise canadiens compris, et les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) exclue.
- (b) les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane canadiens, taxes d'accise et la TPS ou la TVH exclus. Canadiens des droits de douane et des taxes d'accise payables par le Canada seront ajoutés, à des fins d'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux fins d'évaluation. Le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture des soumissions sollicitation ou une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera appliqué un facteur de conversion pour les soumissions présentées en devises étrangères.

Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat soit sur FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.

Aux fins de l'appel d'offres, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme soumissionnaires établis au Canada et soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérées comme étrangères soumissionnaires établis.

#### **1.3 Fluctuation du taux de change**

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P036-120592/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

108qf5P036-120592

Buyer ID - Id de l'acheteur

108qf

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P036-120592

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Cette exigence ne prévoit pas de protection contre les fluctuations du taux. Toute demande de protection contre les fluctuations taux ne sera pas considérée et la soumission sera jugée non recevable.

---

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

### **1. Certifications obligatoires requis préalables à l'attribution du contrat**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées pour l'attribution d'un contrat. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le respect des attestations fournies au Canada est assujéti à une vérification par le Canada pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution d'un contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire est fausses déclarations, faites sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de l'autorité contractante, des informations supplémentaires seront également rendre la soumission non recevable.

#### **1.1 Code de conduite et certifications - Documentation connexe**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, pour lui-même et ses filiales, pour être en conformité avec le Code de conduite et de la clause Certifications des instructions uniformisées. La documentation mentionnée ci-après aideront le Canada à confirmer que les certifications sont vraies. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il est au courant, et que ses sociétés affiliées sont conscients que le Canada peut demander des informations complémentaires, les certifications, les formulaires de consentement et les éléments de preuve attestant autres identité ou d'admissibilité. Le Canada peut également vérifier les informations fournies par le soumissionnaire, y compris les informations relatives aux actes ou de condamnations énoncées aux présentes, par des recherches indépendantes, l'utilisation des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera non recevable toute soumission à l'égard duquel les informations demandées est manquante ou inexacte, ou à l'égard de l'information contenue dans les certifications sont révélées fausses, en tout respect, par le Canada. Le soumissionnaire et l'une des filiales du Soumissionnaire, sera également nécessaire de rester libre et clair de tous les actes ou condamnations prévues aux présentes au cours de la durée de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, y compris ceux d'appel d'offres en tant que joint-venture, doivent fournir avec leur soumission, ou peu après une liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires qui soumissionnent comme entreprise individuelle, y compris ceux d'appel d'offres en tant que joint-venture, doit fournir le nom du propriétaire avec leur

soumission, ou peu après. Les soumissionnaires qui soumissionnent en tant que sociétés, firmes, partenariats ou associations de personnes n'ont pas besoin de fournir des listes de noms. Si les noms requis n'ont pas été reçus par le moment de l'évaluation des offres est terminé, le Canada informera le soumissionnaire d'un délai dans lequel les informations à fournir. Le non-respect sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une condition obligatoire pour l'attribution du contrat.

Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire fournit les formulaires de consentement dûment rempli et signé (Consentement à une vérification de casiers judiciaires forme PWGSC-TPSGC 229) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/formulaires/formulaires-formes-fra.html>) pour les individus ou toutes susmentionnées dans le délai imparti. Le défaut de fournir ces formulaires de consentement dans le délai prévu entraînera la soumission sera déclarée non recevable.

## **2. Supplémentaires Attestations préalables à l'attribution du contrat**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et de fournir le soumissionnaire avec un délai dans lequel pour satisfaire à cette exigence. Le défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de répondre à l'exigence dans le délai prescrit la soumission sera jugée non recevable.

### **2.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25,000 \$ et moins 200,000 \$**

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) ne sont plus admissibles à recevoir des contrats du gouvernement fédéral sur le seuil pour les appels d'offres énoncés dans le gouvernement Règlement sur les marchés. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit à la suite d'un constat de non-conformité par RHDC, ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste de sa situation relativement au PCF, comme suit:

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise

- ( ) N'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 à temps plein ou à temps partiel, les employés permanents et / ou temporaires ayant

travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

- ( ) N'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en emploi, LC 1995, ch. 44;
- ( ) Est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés à plein temps ou à temps partiel, les employés permanents et / ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumis pour des contrats de 200 000 \$ ou plus;
- ( ) N'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDSC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir: \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
signature

\_\_\_\_\_  
date

\_\_\_\_\_  
nom du signataire en imprimer

\_\_\_\_\_  
position dans l'entreprise

## 2.2 Attestation des prix - fournisseurs étrangers

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout le monde, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et la quantité des biens, des services ou les deux.

\_\_\_\_\_  
signature

\_\_\_\_\_  
date

\_\_\_\_\_  
nom du signataire en imprimer

\_\_\_\_\_  
position dans l'entreprise

---

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT**

### **1. Exigence de sécurité**

Il n'existe aucune exigence de sécurité associée à l'exigence.

### **2. Exigence**

Parcs Canada a une obligation de produire une quantité de six (6) MobileMapper 120 unités avec option GPS Glonass et avec l'option post-traitement pour Mobilemappers, en conformité avec les exigences de l'annexe 1 ci-jointe.

### **3. Instructions, clauses et conditions**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'(<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-eng . jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **3.1 Conditions générales**

2010A (19/11/2012) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

### **4. Durée du contrat**

#### **4.1 Date de livraison**

Bien que la prestation est demandée dès que possible, la meilleure prestation qui peut être offert est de \_\_\_\_\_. (Entrée soumissionnaire nécessaire).

#### **4.2 Livraison accélérée**

Tous les efforts seront faits pour améliorer la prestation sans aucun coût supplémentaire pour Sa Majesté.

### **5. Autorités**

#### **5.1 Autorité contractante**

Le nom de l'autorité contractante est la suivante:

---

Melanie Martyn, spécialiste de l'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
la Division d'Électronique, simulateurs et systèmes de défense  
Place du Portage, Phase III, 8C2  
11, rue Laurier  
Gatineau, Québec, Canada K1A 0S5  
Téléphone: 819-956-0180  
Télécopieur: 819-956-5650  
E-Mail: melanie.martyn@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification du contrat doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant ou en dehors du champ d'application du contrat en fonction des demandes verbales ou écrites ou des instructions de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Pouvoir d'achat

Le responsable des achats pour le contrat est:

Parcs Canada  
5e étage (25-5-N)  
Gatineau, Québec  
K1A 0M5  
Attention: à déterminer  
Téléphone: à déterminer  
Télécopieur: à déterminer  
E-mail: à déterminer

Le responsable des achats est le représentant du ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. L'autorité de l'approvisionnement est responsable de la mise en œuvre des outils et des processus nécessaires à la gestion du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec l'Autorité des marchés mais l'Autorité des marchés n'a pas le pouvoir d'autoriser des modifications à la portée de l'ouvrage. Les modifications apportées à l'énoncé des travaux ne peut être faite à travers une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 5.3 Autorité technique

Le responsable technique pour le contrat est:

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P036-120592/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P036-120592

File No. - N° du dossier  
108qf5P036-120592

108qf

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Parcs Canada  
5e étage (25-5-N)  
Gatineau, Québec  
K1A 0M5

Attention: à déterminer  
Téléphone: à déterminer  
Télécopieur: à déterminer  
E-mail: à déterminer

Le responsable technique ci-dessus est le représentant du ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat et est responsable de toutes les questions concernant le contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Questions techniques peuvent être discutées avec le responsable technique, le responsable technique mais n'a pas le pouvoir d'autoriser des modifications à la portée de l'ouvrage. Les modifications apportées à l'étendue des travaux ne peut être faite à travers une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

#### 5.4 Contacts fournisseurs

Nom et coordonnées de la personne responsable:

**Renseignements généraux:** Nom: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

**Livraison Suivi:** Nom: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

#### 6. Paiement

##### 6.1 Base de paiement - prix ferme

---

En contrepartie de l'entrepreneur remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de \$ TBD. Droits de douane ne sont pas inclus sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) est en sus, s'il ya lieu.

## 6.2 Limite de prix

Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour toute modification de conception, modifications ou interprétations de l'œuvre, à moins qu'ils n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur dès l'achèvement et la livraison des travaux en conformité avec les dispositions de paiement du contrat si:

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

## 6.4 Impôts - entrepreneur établi à l'étranger

Sauf indication contraire dans le contrat, le prix comprend aucun montant pour toutes les ventes d'accise fédérale fiscales de l'Etat ou locale, ou taxe d'utilisation, ou toute autre taxe de même nature, ou tout impôt canadien que ce soit. Le prix, cependant, inclut toutes les taxes autres. Si les travaux sont normalement soumis à la taxe d'accise fédérale, le Canada, sur demande, fournir au titulaire un certificat d'exemption de ladite taxe d'accise fédérale dans la forme prescrite par les règlements fédéraux.

Le Canada fournira les preuves d'exportation qui peuvent être demandés par les autorités fiscales. Si, à la suite de l'échec du Canada à le faire, l'entrepreneur doit payer la taxe d'accise fédérale, le Canada remboursera à l'entrepreneur si l'entrepreneur prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

## 7. Instructions pour la facturation

---

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne peuvent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être réparties comme suit:

- (a) La facture originale et deux (2) copies doivent être envoyées à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Parcs Canada  
5e étage (25-5-N)  
Gatineau, Québec  
K1A 0M5

Attention: à déterminer

- (b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante désignée à la Partie 6 - Clauses du contrat, l'article 5.1.

## **8. Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi les relations entre les parties seront déterminées par les lois en vigueur en Ontario.

## **9. De priorité des documents**

S'il ya une divergence entre le libellé des textes qui apparaissent sur la liste, le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus sur la liste.

- (a) des Statuts;  
(b) 2010A (19/11/2012) Conditions générales - biens (complexité moyenne);  
(c) Annexe 1 - Prix;  
(d) la soumission de l'entrepreneur datée: à déterminer.

## **10. Condition du matériel**

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la dernière question du nombre applicable dessin, de la spécification et / ou d'une partie qui est en vigueur à la date de clôture des soumissions sollicitation.

## **11. Les marchandises excédentaires**

La quantité de marchandises à livrer par le contractant est spécifié dans le contrat. L'entrepreneur demeure responsable pour tout envoi en sus de cette quantité si la quantité excédentaire est livré volontairement ou à la suite d'une erreur commise par l'entrepreneur. Canada ne fera aucun paiement à l'entrepreneur pour les marchandises expédiées au-delà de la quantité spécifiée. Le Canada ne reviendra pas desdites marchandises à l'entrepreneur à moins que l'entrepreneur s'engage à payer tous les frais liés au retour, y compris mais sans s'y limiter, les coûts administratifs expédition et de manutention. Le Canada aura le droit de déduire ces coûts de toute facture présentée par l'entrepreneur.

## **12. Instructions d'expédition - livraison à destination**

Biens doivent être expédiés à la destination précisée dans le contrat et livrés:

Delivered Duty Paid (DDP) de Calgary, en Alberta, les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Sauf indication contraire, la livraison doit être effectuée par les moyens les plus économiques. Les frais d'expédition doit être montrée comme un élément distinct sur la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison, l'administration, les coûts et les risques de transport et de dédouanement, y compris le paiement des droits de douane et les taxes.

Parcs Canada  
13e étage, 635 8 Ave. S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 3M3  
Canada

## **13. Préparation pour la livraison**

L'entrepreneur doit préparer les objets à la livraison conformément à la dernière édition du Canadian Forces Spécification d'emballage D-LM-008-036/SF-000, Exigences minimales pour le MDN emballage commercial du fabricant.

## **14. Assurance**

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance est nécessaire pour s'acquitter de ses obligations en vertu du contrat et pour assurer la conformité avec la législation applicable. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à ses propres

---

frais et pour son propre bénéfice et de protection. Il ne libère pas l'entrepreneur de sa responsabilité ou de réduire en vertu du contrat.

## 15. Contrat de défense

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, LRC 1985, ch. D-1, et doit agir en conséquence.

Propriété sur les travaux ou sur des matériaux, pièces, travaux en cours ou travaux achevés doivent appartenir au Canada libre et quitte de tout privilège, privilège, saisie, charge ou servitude. Le Canada a le droit, à tout moment, de transférer, vendre ou disposer de la totalité ou d'une partie des travaux conformément à l'article 20 de la Loi sur la production de défense.

## 16. Cote de priorité - Entrepreneurs basés au Canada

Le contrat porte sur une obligation de défense du Canada et est donc admissible à se voir attribuer une «cote de priorité américaine" pour tous les matériaux / services importés des États-Unis qui peuvent être nécessaires à l'exécution des travaux. En conséquence, l'entrepreneur doit:

- (a) présenter une demande aux priorités de la Défense et des allocations, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), soit par e-mail à l'adresse: Priorités de la Défense ACQB; ou par télécopieur: 819-956-1459, et
- (b) d'inclure cette clause dans les sous-contrats avec des entrepreneurs établis au Canada, et de mentionner le numéro de contrat de TPSGC a indiqué dans le contrat.

Le non-respect de ces instructions peut avoir une incidence sur les engagements de livraison de l'entrepreneur. Par conséquent, l'entrepreneur est responsable de toute violation de contrat résultant d'un tel manquement.

- OU -

## 16. Cote de priorité - Unies basées aux États-Entrepreneurs

Le Canada est un participant dans les priorités de la Défense des États-Unis et les attributions et la défense de ce contrat est admissible à une cote de priorité. Les priorités de la Défense et des allocations, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,

---

doit aviser l'entrepreneur quant à la cote de priorité pertinente dans les soixante (60) jours à compter de la date du contrat.

## **17. Inspection et acceptation**

Le responsable technique est responsable de l'inspection. Tous les rapports, articles livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat sont soumis à une inspection par l'autorité d'inspection ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas en conformité avec les exigences de l'énoncé de travail et à la satisfaction de l'autorité d'inspection, telle que présentée, l'autorité d'inspection a le droit de le rejeter ou de demander la correction, la semelle frais de l'entrepreneur, avant de recommander le paiement.

## Annexe 1 - Prix

(Entrée soumissionnaire requis)

Tous les prix inclus dans ce document sont fournis dans le devise suivante \_\_\_\_\_.

<u>Article</u>	<u>Description</u> Remarque - Les mobilemappers contiendra au minimum, aux exigences suivantes:	<u>Qté</u>	<u>Emission Unitaire</u>	<u>Prix Unitaire</u> excluant les taxes - (FAB destination)	<u>Prolongé Prix</u> excluant les taxes
1	Mobilemapper 120 GPS avec Glonass option et mobilemapper field software	6	ea		
2	Post Processing option pour mobilemappers	6	ea		

### Adresse de livraison:

Parcs Canada  
13e étage, 635 8 Ave. S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 3M3  
Canada

### Adresse de facturation:

Conformément à l'article 7 du contrat.